



A vos Cass...

Bulletin d'information des salariés des avocats à la Cour de cassation n°65

Retraite : pour les femmes rien ne va plus

Le gouvernement confirme toujours plus les reculs sur les droits familiaux et les pensions de réversion.

➤ **Les pensions de réversion**

Elles bénéficient à 90% de femmes et ne seraient plus accessibles à 55 ans mais seulement à l'âge de départ en retraite. Les couples divorcés n'y auraient plus accès.

➤ **Les majorations de 8 trimestres par enfant**

Elles seront supprimées. La bonification de 10% pour les parents de plus de trois enfants serait supprimée. A la place, une majoration au choix de 5% au choix des deux parents pour chaque enfant. Les projections ont montré que la quasi-totalité des mères y perdraient, y compris celles qui n'ont qu'un ou deux enfants. Pour répondre aux critiques de certains, Edouard Philippe a annoncé une majoration de 2% supplémentaires pour les parents de plus de 3 enfants, au choix du père et de la mère. Malgré cela, la perte par rapport à la situation actuelle serait toujours très importante pour les familles de plus de 3 enfants.

Le maintien de la validation des périodes d'interruption pour élever des enfants n'est acquis que pour les familles de plus de 3 enfants, et sans préciser le nombre de points qui seraient validés.

➤ **La carrière**

Après la prise en compte de toute la carrière au lieu de 25 dernières années, les périodes de temps partiel et d'interruption pour charges familiales se paieront cash. Il faudra travailler plus longtemps. Pour les femmes, qui ont des carrières plus courtes que celles des hommes, c'est à l'évidence, très pénalisant.

C'est pourquoi nous appelons les salarié.e.s à participer à l'ensemble des manifestations le 8 mars.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes